

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 27 septembre 2018 – 20h30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – P BLANCHER - F BREUIL – F BONNAUD – L DE MARCHI – F ROUSSEAU – M CHARBONEL

Excusé : E. MAZABRAUD (pouvoir donné à J.L GOUDIER) – F. ROUSSEAU (pouvoir donné à JL SAGE) –

Absent :

Secrétaire de séance : J.L SAGE

1 – Approbation à l’unanimité du procès-verbal de la réunion du jeudi 12 avril 2018.

2 – Demandes de subventions :

- Programme de voirie – en bi-couches - (GRVC 2019) (Grosse Réparation Voirie Communale)
 - Carrefour du Pouyol au Bas-Fût VC 102
 - Betour au Pavillon VC 106
 - Jausonie au pont de Beaumard VC 4

Pour un montant de 73 474.00€ H.T

- Renforcement de voirie : (enrobé à chaud)
 - Rue du Four à Pain
 - Chamessouze VC 203 – du carrefour Chamessouze à limite commune Nexon
 - Route du Breuil à limite commune de La Roche L’Abeille – VC 26

Pour un montant de 134 850.00€ H.T

- Réfection de 2 classes :
 - Grande section maternelle et CP
Travaux de peinture/sol – éclairage et remplacement de 2 portes extérieures.
 - ° Peintures et sols :

3 F Peintures	14 813.46 € H.T
Habitat Décor	13 144.10 € H.T
 - ° Electricité :

Barriant	2 697.50 € H.T
----------	----------------
 - ° Menuiseries :

Carmona	5 630.00 € H.T
Alu-Glass	7 921.40 € H.T

Entreprises retenues : Habitat Décor
Barriant
Carmona

3 – Le maire rappelle la délibération 2017/17 concernant le zonage d’assainissement et indique que dans ce cadre, une enquête publique est nécessaire. Il indique également que 3 autres communes sont dans la même situation et qu’il est possible, afin de limiter les coûts, de se grouper pour retenir le même commissaire enquêteur. Le maire de Nexon ayant suggéré de prendre en charge les modalités administratives de ce recrutement, il demande au conseil de délibérer quant à cette collaboration.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de confier à la commune de Nexon les formalités administratives de l'enquête publique, donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer les documents nécessaires pour finaliser ce projet.

4 – Transports scolaires :

Devant être en conformité avec les services régionaux, il est nécessaire de revoir les tarifs du transport scolaire comme suit :

Premier enfant :	65€/an	soit 21.50 € / trim
Deuxième et suivant :	32.50€/an	soit 10.50€/trim
Enfants hors zone :	250€/an	soit 83€/trim

Après délibération, le conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs.

5 – (a) Tarifs assainissement :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter la taxe d'assainissement qui est actuellement de :

1.00 € / m3 et 39 € pour la taxe fixe

Et de la passer à :

1.02 € / m3 et 40 € pour la taxe fixe

Le conseil municipal demande au maire d'en informer la SAUR officiellement et l'autorise à signer tout document concernant cette taxe.

(b) Tarifs funéraires :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

Tombes et caveaux

Prix au m2 (concession perpétuelle).....	90 €
Ouverture et fermeture caveau.....	190 €
(à l'exception des caveaux en granit poli et ceux qui disposent d'une porte tampon)	
Creusement tombe.....	300 €
Exhumation simple.....	200 €
Exhumation avec réduction de corps.....	310 €

Columbarium

Concession trentenaire renouvelable.....	500 €
Le montant du renouvellement sera fixé chaque année par le conseil municipal	
Ouverture columbarium.....	100 €

Jardin du souvenir

Taxe demandée.....	30 €
Dans tous les cas, une taxe funéraire sera mandatée.....	110 €

6 - Acquisition d'un photocopieur :

Le maire expose les différents devis pour l'acquisition d'un photocopieur couleur pour la mairie. Il indique que le copieur actuel de la mairie passera à l'école.

Après étude des offres et après délibération, le conseil municipal accepte l'offre de la société EUROLD, qui a fourni ces 5 dernières années des prestations d'excellente qualité, reconduira le contrat de maintenance pour le matériel cédé à l'école et fournira le copieur à la mairie.

7 - Le maire rappelle l'interdiction d'emploi de désherbant sur les espaces publics (sauf cimetière) et indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'interdiction concernera également les cimetières. Il indique qu'il est nécessaire d'envisager une nouvelle façon de gérer l'entretien de cet espace.

8 – Dans des séances précédentes, il a été acté la mise en accessibilité de la mairie – entrée et toilettes. Le conseil municipal demande au maire de lancer les travaux et de solliciter une proposition d'emprunt auprès de plusieurs établissements bancaires.

9 – Suite à des soucis pour trouver une adresse par les services de secours, un complément de d'information concernant la numérotation de certains villages sera mis en place.

10 – Les travaux de la salle des fêtes sont en cours. Le conseil municipal demande au maire de faire le nécessaire pour :

- Mise en place d'un défibrillateur
- Installation d'une prise téléphonique – étude accès Wifi

11 – Philippe Devarissias fait un point sur la rentrée scolaire. Il indique que 154 enfants sont scolarisés sur le RPI.

Janailhac compte : 20 Grandes Section – 19 CP – 20 CE1 et 5 CE2

Il indique également les activités périscolaires : percussions – jardinage – jeux de société et garderie 4 groupes ont été formés et tourne sur les 4 activités mentionnées ci-dessus.

Il fait part au conseil de la demande des institutrices quant au projet numérique (tablettes), projet qui peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat.

° Le maire fait part au conseil du courrier reçu d'une école scolarisant des enfants de Janailhac. Dans ce courrier, il était demandé à Janailhac une participation financière.

Le conseil municipal, considérant que la commune de Janailhac est en mesure de répondre favorablement à la scolarisation des enfants de la commune (Regroupement Pédagogique avec les communes de St-Priest-Ligoure et St-Jean-Ligoure avec navette gratuite entre les écoles),

DECIDE qu'aucune aide ne sera versée à l'établissement scolaire (maternelle ou primaire) dans lequel serait scolarisé un enfant résident de Janailhac.

12 – Le maire indique que début 2019, il y aura un recensement de la population. Il sera nécessaire de recruter 1 ou 2 agents recenseurs. Le nombre sera indiqué en novembre lors de différentes réunions d'information avec les services de l'INSEE.

13 – Le 1^{er} octobre, l'Atelier de Janailhac – boulangerie – ouvrira. L'inauguration aura lieu le samedi 6 octobre en présence du président de la communauté de communes.

14 – Le maire indique l'arrêt « auto-stop » près de l'église de Janailhac et la mise en circulation d'une voiture électrique à Nexon (à côté du Centre Agora).

Fin de la séance à 22h30